



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2301

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Lyon - Attribution d'une subvention en nature - Convention de partenariat pour la période 2011-2013 avec la région Rhône-Alpes, l'OMS et le département du Rhône

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011

Délibération n° 2011-2301

commission principale : développement économique

objet : **Bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Lyon - Attribution d'une subvention en nature - Convention de partenariat pour la période 2011-2013 avec la région Rhône-Alpes, l'OMS et le département du Rhône**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte et intérêt du soutien au Bureau de l'OMS à Lyon

Le 16 mai 2000 a été signée, sous l'impulsion du gouvernement français, de la Fondation Mérieux, de la Communauté urbaine de Lyon et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une première convention de partenariat permettant de soutenir l'installation et le développement d'un Bureau de l'OMS à Lyon. Les partenaires ont souhaité soutenir l'OMS dans son installation à Lyon afin d'accroître significativement la visibilité historique et l'attractivité internationale de l'agglomération lyonnaise sur les thématiques-clefs liées au renforcement des capacités nationales de dépistage et de lutte contre les maladies émergentes ou à potentiel épidémique.

Le Bureau OMS de Lyon, installé à Lyon 7° au 58, rue Debourg, permet ainsi de renforcer les collaborations scientifiques et économiques ainsi que l'image de Lyon et de la région, sur les thématiques de la santé, des maladies infectieuses et des actions internationales, notamment au profit des pays sous-développés.

Le 13 avril 2005, a été signée à Lyon une nouvelle déclaration de partenariat engageant l'OMS, l'Etat, l'Institut Pasteur, le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil général du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon pour une durée de 5 ans. Acquis à la nécessité de poursuivre les actions entreprises pour soutenir les pays en développement dans la lutte contre les maladies infectieuses, les partenaires ont affirmé leur soutien en faveur d'un projet visant l'amélioration de la sécurité sanitaire mondiale, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau règlement sanitaire international (RSI).

A ce titre, une première convention quadripartite de subventionnement puis une convention entre l'OMS et la Communauté urbaine de Lyon ont été signées le 7 août 2006, pour soutenir financièrement le Bureau de l'OMS à Lyon.

Le 16 juin 2010, l'Etat a renouvelé son soutien au Bureau de l'OMS à Lyon pour une nouvelle durée de 5 ans.

Sur la base des mêmes objectifs, il est proposé au conseil de Communauté d'approuver une nouvelle convention de partenariat entre l'OMS, le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil général du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2011-2013.

Le Bureau de l'OMS à Lyon : activités, bilan, programme d'actions

Les activités

Le Bureau de l'OMS à Lyon relève de la sous-direction Sécurité sanitaire et environnement de l'OMS de Genève, dirigée par le Docteur Keiji Fukuda, et plus particulièrement du département Coordination du réseau sanitaire international. Il développe son activité autour de 3 spécialités : le renforcement de la surveillance des maladies infectieuses et de l'action au niveau des autorités nationales, le renforcement de la qualité et de la gestion dans les laboratoires et enfin la surveillance des ports, aéroports et postes frontières.

La mission du Bureau lyonnais est de coordonner et d'appuyer les efforts de l'OMS au siège, dans les 6 bureaux régionaux et dans les bureaux des pays pour renforcer les systèmes nationaux de surveillance et d'action afin de permettre à tous les pays de détecter, d'évaluer, de notifier et de répondre aux événements pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale (pandémies grippales, alertes nucléaires, etc.). Le Bureau de l'OMS à Lyon joue donc un rôle de coordination technique sur le plan mondial.

Il s'est régulièrement développé au cours des 10 dernières années, passant d'un effectif de 4 à 30 membres permanents, administratifs et techniques.

Le bilan

Lors de la réunion statutaire du 20 avril 2011, le Bureau de l'OMS à Lyon a présenté un bilan détaillé des 5 dernières années de fonctionnement.

Ce bilan décrit les activités du département des maladies infectieuses des équipes de Genève et Lyon. Pour le Bureau de Lyon, on notera plus particulièrement les liens renforcés avec le territoire :

- à l'occasion de BioVision : l'OMS s'est impliquée pour l'édition 2009, en proposant une conférence préparatoire "Urgences de santé publique en milieu urbain",
- un partenariat s'est développé avec la Fondation Mérieux et a permis la mise en place d'un enseignement en anglais sur le Réseau sanitaire international : 40 inscrits pour la première session en 2010, 25 pays représentés, 15 jours de présence de membres de l'OMS. De plus, des contacts ont été pris avec l'université Lyon 1 pour pérenniser le partenariat sur cet événement pour 2012,
- le Bureau participe également, désormais, au comité scientifique de la Fondation scientifique Lyon sud-est,
- il a, en outre, organisé une conférence conjointe avec la Caisse des dépôts et consignation sur les systèmes de qualité des laboratoires de santé en 2010.

Il est enfin à noter que la présence du Bureau de l'OMS à Lyon a été un argument fort et supplémentaire dans la labellisation, en juillet 2005, de Lyonbiopôle, pôle de compétitivité à vocation mondiale spécialisé sur la thématique "maladies infectieuses et vaccins", comme de l'Institut de recherche technologique (IRT) LyonBioTech en mai 2011.

Programme d'actions, objectifs

La mission du Bureau correspond aux fonctions assignées à l'OMS aux termes de sa constitution, notamment son article 2. Celle-ci consiste à coordonner les efforts de l'OMS au siège, dans les bureaux régionaux et les bureaux pays pour renforcer les systèmes nationaux de surveillance et d'actions afin de permettre à tous les pays de détecter, d'évaluer, de notifier et de répondre aux événements pouvant constituer une urgence de santé publique et de portée internationale.

Par ailleurs, le Bureau de l'OMS à Lyon recherche, pour chaque programme, le développement de nouvelles collaborations aux niveaux local, régional et national. Les liens ainsi établis bénéficient à l'ensemble des partenaires et, notamment, aux institutions scientifiques et techniques impliquées dans l'agglomération lyonnaise.

Le partenariat OMS, région Rhône-Alpes, département du Rhône, Communauté urbaine de Lyon - Convention-cadre 2011-2013

Un nouvel accord de partenariat entre l'Etat et l'OMS relatif au Bureau de l'OMS à Lyon a été signé le 16 juin 2010. Cet accord bilatéral, d'une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction, est entré en vigueur le 2 août 2010.

Il constitue le cadre dans lequel s'inscrit la volonté des collectivités locales de poursuivre leur action en faveur de l'OMS, conjointement engagées depuis 2005.

Aussi, il est proposé au conseil de Communauté d'approuver une nouvelle convention de partenariat entre les 3 collectivités locales et l'OMS, pour la période 2011-2013, sur la base des délibérations de soutien du Conseil régional de Rhône-Alpes, du Conseil général du Rhône et de la Communauté urbaine.

L'engagement et la contribution annuelle de chaque collectivité sont les suivants :

- la Région Rhône-Alpes s'engage à hauteur de 165 000 € par an, pour les années 2011 et 2012, auxquels peuvent s'ajouter 85 000 € supplémentaires, conditionnés à la réalisation d'un projet santé et environnement par le Bureau OMS de Lyon. Ce soutien doit notamment se traduire par des liens plus étroits avec l'enseignement supérieur régional, le renforcement de la visibilité internationale du Bureau lyonnais et une meilleure valorisation du partenariat engagé avec le territoire rhônalpin,

- le Département du Rhône s'engage à hauteur de 330 000 € par an, pour les années 2011 et 2012,

- la Communauté urbaine de Lyon s'engage à hauteur de 370 000 € par an. Cette participation financière se traduit par la prise en charge des loyers et des charges des locaux de l'OMS à Lyon (1 247 mètres carrés dans le quartier de Gerland). Ce soutien en nature ne devra pas excéder, sur la période considérée, le montant maximum de 585 834 € comprenant le loyer et les charges locatives.

Formellement, la Communauté urbaine est locataire par bail civil des locaux destinés au Bureau de l'OMS. Une nouvelle convention d'occupation est proposée entre la Communauté urbaine et l'OMS à compter du 7 août 2011 et jusqu'au 28 février 2013, soit une durée totale de 19 mois.

Le Département du Rhône et la Région Rhône-Alpes ne souhaitant s'engager que pour les années 2011 et 2012, il conviendra de réexaminer courant 2012 les conditions de soutien et de partenariat entre l'OMS et les 3 collectivités locales.

La convention soumise à l'approbation du Conseil a pour objet de préciser les engagements financiers des partenaires et les conditions communes de suivi et d'évaluation des actions de l'OMS. Les modalités particulières de versement des subventions ou de la prise en charge des loyers et des charges locatives feront l'objet de conventions particulières entre chaque partenaire et l'OMS.

Le plan de financement prévisionnel de août 2011 à février 2013 (correspondant à la durée de la convention d'occupation des locaux)

Le tableau ci-dessous reprend les contributions annuelles des collectivités locales proratisées sur la base de 19 mois pour la Communauté urbaine de Lyon et 17 mois pour le Département du Rhône et la Région Rhône-Alpes.

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnels	6 319 599	Etat	1 425 000
gestion, administration et communication	939 763	Organisation mondiale de la santé (OMS)	8 437 235
renforcement de la surveillance et de l'action au niveau des pays	1 076 527	Communauté urbaine de Lyon (loyer du 7 août 2011 au 28 février 2013, soit 19 mois)	585 834

renforcement et formation des ressources humaines	462 394	Région (subventions 2011 et 2012 proratisées sur 17 mois)	233 750
ports, aéroports et postes frontières	625 206	Département (subventions 2011 et 2012 proratisées sur 17 mois)	467 500
renforcement de la qualité et de la gestion dans les laboratoires	1 725 830		
Total	11 149 319	Total	11 149 319

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le soutien au développement du Bureau de Lyon de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour un montant maximum, en nature, de 585 834 € sur la période 2011-2013,

b) - la convention 2011-2013 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'OMS, le Conseil régional Rhône-Alpes et le Conseil général du Rhône définissant, notamment, les conditions de ce partenariat.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.